

**TITRE DU PROJET**

**AU BAS-SAINT-LAURENT, protégeons les abeilles!**

**NUMÉRO DU PROJET**

# 6011146

**DURÉE DU PROJET :**

JUIN 2019 À JANVIER 2023

**RAPPORT FINAL**

Réalisé par :

Noémi Côté, technicienne agricole

Julie Potvin, agronome



DATE

14 décembre 2022

Les résultats, opinions et recommandations exprimés dans ce rapport émanent de l'auteur ou des auteurs et n'engagent aucunement le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.



# **Au Bas-Saint-Laurent, protégeons les abeilles**

**Projet : # 6011146**

## **RÉSUMÉ DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT**

Le projet vise la sensibilisation et la cohabitation harmonieuse entre les producteurs agricoles et les apiculteurs pour une plus grande protection des abeilles domestiques et autres pollinisateurs indigènes dans l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent. Une enquête effectuée auprès des apiculteurs de la région a permis de brosser un portrait de la situation au Bas-Saint-Laurent. Combiné aux discussions et échanges lors des rencontres des comités, cela a permis de présenter un portrait de la situation bas-laurentienne en plus de réaliser un plan d'action lié aux principaux enjeux et priorités régionales soulevés. Le portrait, ainsi que le plan d'action ont pu être présentés aux comités ainsi qu'à des partenaires afin de connaître leurs avis et commentaires. Ce plan d'action ambitieux a pu être mis en œuvre à travers plusieurs activités et réalisations : que ce soit la création d'outils d'aide pour les conseillers agricole et les agriculteurs, de cartes postales pour les apiculteurs et la réalisation d'aménagement favorable à la biodiversité. Les éléments les plus ambitieux du plan d'action, tel que la formation aux conseillers, n'ont pu être mis en œuvre dans le cadre de ce projet PAAR. Des démarches ont toutefois été entamées afin d'obtenir le financement pour leur réalisation en 2023.

Initialement, le projet pilote devait se réaliser dans les MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette, avant d'être élargi à l'ensemble des 8 MRC du Bas-Saint-Laurent. C'est donc deux comités mixtes "conseillers - producteurs agricoles - apiculteurs" qui ont été constitués, afin d'élaborer un plan d'action correspondant aux préoccupations et réalités des apiculteurs de la région.

## Tableau de l'avancement du projet et des activités réalisées

Étapes de réalisation	Échéancier	État de situation
<p>1-Mise en place du comité mixte "apiculteurs-conseillers - producteurs agricoles"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacter les apiculteurs du Bas-Saint-Laurent pour leur présenter le projet et les inviter à participer au comité.</li> <li>• Contacter les conseillers agricoles et les producteurs agricoles pour les inviter sur le comité mixte.</li> </ul>	<p>Juin à octobre 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afin de couvrir l'ensemble du Bas-Saint-Laurent et de faciliter les échanges, il a été décidé de former 2 comités, pour les secteurs est et ouest du Bas-Saint-Laurent.</li> <li>• Les apiculteurs ont été informés par lettre le 27 juin 2019 du lancement du projet et ont été invités à participer au comité mixte. Ils ont par la suite été contactés par téléphone pour les inviter à participer au projet. Six apiculteurs ont témoigné leur intérêt à participer aux comités.</li> <li>• Les conseillers agricoles ont été contactés par lettre entre le 27 juin 2019 et relancer par téléphone. Quatre groupes-conseils ont témoigné leur intérêt à participer aux comités.</li> <li>• Des producteurs agricoles, suggérés par la FUPA du Bas-Saint-Laurent ont été invités à participer aux comités. Ils ont été contactés individuellement par téléphone à l'été 2019.</li> <li>• Des responsables du développement agricole des MRC de La Mitis (Jonathan Ferté) et des Basques (Giovanny Lebel) ont été contactés et invités aux comités.</li> <li>• Une première série de rencontres a eu lieu à Rivière-du-Loup et Mont-Joli les 2 et 3 octobre 2019. Cette rencontre a permis de présenter le projet, de présenter l'application ApiProtection, de dresser un portrait de l'apiculture au Bas-Saint-Laurent et de réaliser une analyse Force, Faiblesse, Menaces, Opportunités (FFMO).</li> <li>• Une deuxième série de rencontres a eu lieu à Rivière-du-Loup et Mont-Joli les 12 et 13 décembre 2019. Des conseillers de l'industrie (Sollio Agriculture) ont été invités à participer aux rencontres. Cette rencontre a permis de faire un suivi du sondage réalisé auprès des apiculteurs, de présenter le portrait préliminaire de l'apiculture et de travailler en sous-groupe sur les priorités et l'élaboration du plan d'action.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les rencontres des comités mixtes</li> </ul>	<p>2 et 3 octobre 2019</p>	
	<p>12 et 13 décembre 2019</p>	

	1 <sup>er</sup> décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une troisième rencontre des comités devait avoir lieu en mars 2020 afin de présenter le portrait et le plan d'action. Dans les circonstances liées à la crise sanitaire, cette troisième rencontre n'a pas pu avoir lieu. Une version préliminaire du plan d'action a été envoyée à l'ensemble des partenaires afin de recueillir les commentaires et suggestions sur le plan d'action. Le portrait et le plan d'action final ont pu par la suite être envoyés à l'ensemble des partenaires sur les comités. Une rencontre virtuelle a eu lieu en décembre 2020 réunissant les 2 comités. Lors de cette rencontre, les principaux éléments du plan d'action ont pu être présentés et cela a permis une discussion sur la mise en œuvre de ceux-ci et leur avancement. Les commentaires des différents partenaires ont ainsi pu bonifier et orienter la suite de la mise en œuvre du plan d'action.</li> </ul>
<b>Étapes de réalisation</b>	<b>Échéancier</b>	<b>État de situation</b>
<p>2- Élaboration du plan d'action visant la protection des abeilles et sa mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un diagnostic à partir du portrait et du sondage réalisé</li> <li>• Rédiger le plan d'action en fonction des priorités soulevées.</li> <li>• Lancer et mettre en œuvre le plan d'action</li> </ul>	<p>Octobre et novembre 2019</p> <p>Printemps 2020</p> <p>Été 2020 et après</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations recueillies lors de l'analyse FFMO et le sondage ont permis d'identifier 3 enjeux prioritaires : 1) la communication et la sensibilisation, 2) la santé des abeilles et 3) les ressources alimentaires.</li> <li>• Le travail des comités mixtes a permis de ressortir les actions les plus porteuses ou prioritaires pour la protection des abeilles au Bas-Saint-Laurent.</li> <li>• Les informations recueillies ont permis la rédaction d'un plan d'action qui a été présenté au début du mois de mars 2020.</li> <li>• Le portrait et le plan d'action ont été rédigés et complétés en 2020. Avant son dépôt final, une version préliminaire a été présentée à l'ensemble des membres des deux comités afin de recueillir les commentaires et suggestions.</li> <li>• Une rencontre avec la représentante du MAPAQ a eu lieu afin de valider le contenu et le dépôt du plan d'action. Le plan d'action final a également été présenté aux deux comités ainsi qu'à une représentante de la table filière apicole afin de connaître leur intérêt à s'impliquer dans sa mise en œuvre.</li> </ul>

		<p>La création et la mise en place de certains outils, prévus au plan d'action, ont été réalisées. Il s'agit des outils à destination des producteurs agricoles et des conseillers agricoles. Ceux-ci ont commencé à être utilisés par les conseillers de JMP Consultants. Ils ont aussi été transmis à l'ensemble des conseillers agricoles du Bas-Saint-Laurent en janvier 2021 par courriel.</p>
<p>3- Réalisation de l'enquête visant la géolocalisation des ruchers au Bas-Saint-Laurent à l'aide de l'application Apiprotection.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter l'application Apiprotection aux apiculteurs et conseillers agricoles</li> </ul>	<p>2 et 3 octobre 2019</p> <p>Octobre et novembre 2019</p> <p>Avril et mai 2020</p> <p>Jusqu'à décembre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nicolas Tremblay, agronome et conseiller apicole provincial du CRSAD a effectué une présentation de l'application lors de la première rencontre de comité aux apiculteurs et conseillers présents.</li> <li>Des appels téléphoniques auprès des apiculteurs du Bas-Saint-Laurent référés par le MAPAQ ont été réalisés pour présenter l'application.</li> <li>Un courriel présentant celle-ci a été envoyé aux conseillers agricoles qui ne participent pas aux comités mixtes. Un suivi téléphonique a été fait à l'ensemble des groupes-conseils pour assurer un suivi sur l'application.</li> <li>La réception de la part des apiculteurs et des conseillers agricoles a été positive globalement. Un suivi auprès de Nicolas Tremblay a permis de voir qu'un grand nombre de conseillers agricoles s'étaient inscrits, mais que peu d'apiculteurs l'avaient encore fait à la fin de décembre. Les suivis en 2021 n'ont toutefois pas permis d'augmenter le nombre d'apiculteurs inscrits.</li> <li>Un suivi auprès des apiculteurs en 2022 relève que l'application Apiprotection demeure peu intéressante pour les apiculteurs. Au-delà des craintes pour le partage des sites des ruchers, le travail fastidieux d'entrer manuellement l'ensemble de ceux-ci rend difficiles l'utilisation de l'application par les apiculteurs. Considérant la difficulté d'adhésion des apiculteurs, les conseillers ne sont pas enclins à l'utiliser. Il n'est pas certain que l'application actuelle réponde adéquatement aux besoins des apiculteurs, et comme aucune mise à jour de l'application n'est prévue, la poursuite de l'adhésion des apiculteurs n'est peut-être pas une priorité pour le futur.</li> </ul>

Étapes de réalisation	Échéancier	État de situation
4- Réalisation des activités d'information et de sensibilisation pour les conseillers agricoles (agronomes et vétérinaires) à l'est et à l'ouest du territoire	À partir d'avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conseillers agricoles qui ont participé aux rencontres ont témoigné avoir beaucoup appris sur la réalité des apiculteurs au Bas-Saint-Laurent. Ils ont aussi réalisé qu'il y a une densité de ruchers assez importante sur une bonne partie du territoire bas-laurentien.</li> <li>• Des outils de sensibilisation ont été créés à destination des producteurs agricoles et des conseillers. Ceux-ci ont commencé à être utilisés par les conseillers de JMP Consultants. Ils ont aussi été transmis aux conseillers agricoles. Au cours de l'hiver 2021, ceux-ci ont été rendus disponibles sur le site de JMP Consultants.</li> </ul>
Mise en œuvre du plan d'action	Automne 2020	
	Depuis janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fiches et outils de sensibilisation ont été rendus disponibles sur le site internet de JMP Consultants. Ils ont été utilisés par les conseillers de JMP Consultants au courant de 2021. Une bonne réception des agriculteurs a été constatée par les conseillers. Un suivi sera fait à l'hiver 2022 auprès des conseillers agricoles. Ils ont aussi été présentés lors de deux présentations du projet, soit à la Table filière apicole ainsi qu'apiculteur de l'Est du Québec. <a href="https://www.jmp-consultants.com/bloque/au-bas-saint-laurent-protegeons-les-abeilles">https://www.jmp-consultants.com/bloque/au-bas-saint-laurent-protegeons-les-abeilles</a></li> <li>• Apiprotection : Dix conseillers agricoles sont inscrits au Bas-Saint-Laurent et du côté des apiculteurs, quatre sont inscrits.</li> <li>• Un projet de formation a été élaboré, un plan de travail et un plan pédagogique ont été bâtis en collaboration avec le CRSAD. Deux rencontres de travail ont eu lieu. Toutefois, vu l'importance du projet et des besoins, une réflexion a été faite sur le financement possible pour la réalisation de cette formation. En janvier 2022, JMP et le CRSAD ont répondu à un appel de projets du programme Prime-Vert pour la conception et la diffusion d'une formation sur la protection des pollinisateurs.</li> </ul>
	Depuis janvier 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de formation déposé n'a malheureusement pas été sélectionné. La responsable du programme a cependant orienté le dépôt de cette formation pour un nouveau programme, plus adapté pour le projet de formation et dont l'appel à projet est sorti en</li> </ul>

		<p>novembre 2022. Un deuxième projet bonifié en fonction des commentaires sera donc déposé cet hiver. Advenant son acceptation, une formation de 5 heures sera montée et rendue disponible pour les conseillers et producteurs agricoles au printemps 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des organismes de la région ont été contactés. Un suivi a été fait auprès de tous les conseillers de la région qui ont reçu du matériel de sensibilisation. Dans certains cas, les outils de sensibilisation ont été repartagés avec eux. Selon les commentaires reçus, les outils ont peu été utilisés par les conseillers qui n'ont pas fait partie du comité ou impliqués dans celui-ci. Toutefois le partage de ceux-ci a permis de sensibiliser les conseillers à cet enjeu et d'être plus susceptibles d'aborder ces éléments avec leurs producteurs.</li> <li>• Des cartes postales (400) ont été créées et distribuées auprès des apiculteurs. Un nombre de 300 cartes postales ont été envoyées à sept apiculteurs souhaitant les recevoir. Un suivi de leur utilisation et des commentaires a été réalisé au printemps 2022. Les cartes encore disponibles ont été offertes aux apiculteurs pour l'année 2022, et le modèle a été rendu disponible en libre usage. Une réimpression des cartes a été faite au printemps et une partie de celle-ci a été retournée aux apiculteurs du Bas-Saint-Laurent. Les autres cartes ont été distribuées du côté de la Gaspésie, dans le cadre du projet similaire ayant cours dans cette région.</li> <li>• Une première rencontre pour un projet Agriculture, apiculture et biodiversité a été réalisée en 2021, et une reconnaissance d'approche collective a été déposée et acceptée au MAPAQ. Des aménagements ont été planifiés à l'hiver 2022 et ont été réalisés en 2022 (printemps et automne). Les entreprises de cette approche collective se sont aussi engagées dans des démarches d'agriculture durable, qui quoique non exclusive à la protection de la biodiversité et des pollinisateurs, incluent ces enjeux. Il est prévu que la promotion de ce projet fasse l'objet d'une demande de financement pour la réalisation d'une vidéo de sensibilisation qui sera tournée à l'été 2023.</li> <li>• En 2021, JMP Consultants a réalisé trois plans d'aménagement pour la biodiversité dont 100 % de ceux-ci ont inclus des plantes mellifères.</li> </ul>
--	--	--



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2022, JMP Consultants a réalisé 4 plans d'aménagement pour la biodiversité et la totalité de ceux-ci a inclus des plantes mellifères et nectarifères, en plus d'avoir un souci de protection des insectes indigènes.</li> <li>• Dans le cadre du projet, En Gaspésie, protégeons les abeilles, des fiches sur les techniques les plus "porteuses" pour la protection des pollinisateurs ont été produites. Celles-ci seront partagées à l'ensemble des conseillers agricoles du Bas-Saint-Laurent, en plus d'être mise en ligne sur le site internet de JMP Consultants pour une consultation et diffusion plus large. Des publications Facebook et Instagram seront aussi réalisées afin de diffuser ses fiches.</li> </ul>
<p>5- Présentation du projet-pilote des MRC de la Mitis et Rimouski-Neigette (comité mixte et plan d'action) aux conseillers et intervenants des autres MRC</p>	<p>Janvier 2021</p> <p>Depuis janvier 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du plan d'action, un projet pilote visant spécifiquement la sensibilisation des municipalités des MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette a été prévu. Des outils et actions de sensibilisation auprès de ces municipalités seront réalisés.</li> <li>• Cependant, des actions similaires pourraient avoir lieu dans d'autres secteurs du Bas-Saint-Laurent.</li> <li>• Au printemps 2021 des municipalités ont adhéré au « Défi Pissenlits : En mai, on les laisse pousser ! », à la suite d'une initiative citoyenne spontanée. Cet objectif a donc été mis temporairement de côté, étant moins prioritaire. Des outils de communication ont commencé à être montés et les municipalités seront contactées à l'hiver/printemps 2022 pour consolider leur engagement pour la protection des pollinisateurs.</li> <li>• En collaboration avec les agents agricoles des MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis, les municipalités ont été rencontrées afin de présenter l'historique du projet et les sensibiliser sur les actions pouvant être réalisées par le milieu municipal afin de contribuer à protéger et améliorer les pollinisateurs indigènes et les abeilles. Une série d'actions leur ont été présentées incluant la certification « Ville amis des abeilles ». Afin de faciliter la prise d'action, une offre de service a été montée et offerte aux municipalités. En tout, deux municipalités se sont inscrites à la certification « Ville amies des abeilles » (Sainte-Luce et Saint-Narcisse).</li> </ul>

6- Rédaction des rapports d'étapes et du rapport final	<p>Janvier 2020</p> <p>Janvier 2021</p> <p>Janvier 2022</p> <p>Décembre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un premier rapport d'étape a été déposé en février 2020.</li> <li>• Le MAPAQ a exigé le dépôt du rapport d'étape au 15 janvier 2021. Déposé comme demandé.</li> <li>• Le MAPAQ a exigé le dépôt du rapport d'étape au 15 janvier 2022. Déposé comme demandé.</li> <li>• Le rapport final est déposé en décembre 2022.</li> </ul>

## RÉSULTATS SIGNIFICATIFS OBTENUS

Le plan d'action ambitieux du projet n'a pas pu être entièrement réalisé même si de nombreuses actions ont pu être mises en œuvre. Les outils et fiches techniques de sensibilisation ont pu être utilisés par les conseillers agricoles du territoire, et les producteurs agricoles ont été sensibilisés de manière plus efficace. Les fiches ont aussi été rendues disponibles sur le site internet de JMP Consultants et peuvent être maintenant utilisées par tous. La diffusion des fiches complémentaires a permis d'augmenter les outils disponibles pour les conseillers et les producteurs agricoles. De plus, la création et la diffusion des cartes postales auprès des apiculteurs ont permis de fournir à ceux-ci des outils de communication positive auprès de leurs milieux et pourront avoir un impact positif dans leurs relations avec les producteurs agricoles. Celles-ci ont d'ailleurs pu être partagées au-delà du Bas-Saint-Laurent. Les modèles ayant été rendus disponibles gratuitement ils pourront être imprimés et réutilisés par les apiculteurs pendant plusieurs années.

De plus, certains organismes (OBV, organismes environnementaux) de la région ont été contactés concernant le projet et les outils créés ont pu être transmis. Ils pourront intégrer ceux-ci dans leurs activités et être eux aussi des acteurs pour la protection des abeilles et des pollinisateurs.

Dans le cadre du projet « En Gaspésie, protégeons les abeilles », des fiches techniques ciblant les moyens de protection les plus porteurs et ayant le plus d'impact ont été réalisées. Ces fiches seront également mises à la disposition des conseillers agricoles et producteurs du Bas-Saint-Laurent qui vont donc profiter du travail réalisé dans la cadre de cet autre projet.

L'adhésion à l'application Apiprotection n'a pas progressé significativement au Bas-Saint-Laurent. L'inquiétude de la transmission des informations de localisation ou, pour certains, la complexité des outils, ont pu être des facteurs de frein pour l'adhésion. Certains apiculteurs se sont probablement inscrits sans inscrire de ruchers sur le site. De plus, les apiculteurs contactés ne souhaitaient pas recevoir d'aide en personne ou par téléphone pour les accompagner dans leur inscription, ce qui rend difficile l'offre d'un soutien plus spécialisé avec eux. L'obligation d'inscrire l'ensemble des ruchers manuellement rend l'utilisation lourde pour les apiculteurs en plus de ne pas répondre à un besoin spécifique et exprimé de ceux-ci.

Le projet de formation pour les conseillers a été élaboré et structuré. Un plan de travail et un plan pédagogique ont été bâtis en collaboration avec le CRSAD. Des rencontres de travail ont eu lieu pour y arriver. Toutefois, étant donné l'ampleur du travail et des ressources nécessaires pour l'élaboration d'une formation répondant aux besoins des conseillers, le financement de cette activité devra avoir lieu dans le cadre d'une enveloppe budgétaire distincte du présent PAAR. En janvier 2022, JMP et le CRSAD ont monté et déposé un projet dans le cadre de l'appel à projets du programme *Prime-Vert : Appui au Plan d'agriculture durable – Protection des insectes pollinisateurs en milieu agricole* pour la conception, la réalisation et la diffusion d'une formation sur la protection des pollinisateurs. Le projet n'a pas été accepté, mais le retour de la responsable au MAPAQ a permis de comprendre le refus et de pouvoir planifier un dépôt subséquent. Nous avons été informés qu'un programme plus adapté à notre projet serait ouvert à l'automne 2022 dans le cadre du programme d'Agriculture durable du MAPAQ. Celui-ci vise spécifiquement le transfert de connaissances aux producteurs pour la protection des pollinisateurs. Le projet a aussi été modifié afin de répondre aux commentaires reçus lors du dépôt initial. Ce financement, s'il est alloué, permettra aux deux organismes de travailler à une formation complète, de qualité

et qui pourra rayonner au-delà de la région du Bas-Saint-Laurent. Sous forme de plusieurs capsules, la formation sera divisée en 5 blocs de 1 heure de formation chacune. Celle-ci sera disponible en ligne pour les conseillers agricoles et elle devrait être lancée au printemps 2024 si le financement est obtenu.

## **APPLICATIONS POSSIBLES POUR LA SUITE**

Le projet a rencontré une bonne réception de la part des différents acteurs du milieu apicole et agricole du Bas-Saint-Laurent. Les rencontres de comités ont permis de créer des lieux de rencontre et de provoquer des discussions et échanges enrichissants entre les différents intervenants, qui ont peu d'occasions de le faire. La seule tenue de ces comités a permis de créer un lieu d'échange et de discussion pour les différents intervenants. Les conseillers et les producteurs agricoles présents ont témoigné, lors de ces rencontres, être intéressés à travailler sur ces enjeux et apprécier être sensibilisés sur les différentes actions pouvant être réalisées. Le projet a permis de répondre à un besoin réel vécu par les apiculteurs du Bas-Saint-Laurent, mais aussi de tout le Québec, en plus de sensibiliser les milieux agricoles sur ces réalités. La protection des abeilles, mais aussi des pollinisateurs indigènes dans une plus grande échelle, a d'ailleurs été un sujet de plus en plus présent dans l'actualité et les enjeux agricoles. Cela fait d'ailleurs partie des priorités du plan d'agriculture durable du MAPAQ.

La mise en œuvre du plan d'action a permis d'obtenir des résultats intéressants, en outillant mieux les conseillers agricoles, les agriculteurs et les apiculteurs. Les outils qui ont été créés vont durer dans le temps. Leur diffusion permettra au projet de rayonner dans l'ensemble du Bas-Saint-Laurent et de générer l'engagement et la protection des abeilles et des pollinisateurs, tant chez les conseillers agricoles que les agriculteurs. Dans le cadre des projets liés au plan d'agriculture durable, les outils créés seront d'ailleurs partagés à d'autres organisations et pourront rayonner sur un plus grand territoire et toucher un plus grand nombre de producteurs et intervenants.

Si certains objectifs du plan d'action n'ont pu être mis en œuvre dans le cadre de ce PAAR, l'équipe de JMP Consultants prévoit toutefois les réaliser à l'aide de financement extérieur au PAAR actuel. La réalisation de vidéos promotionnelles et la formation aux producteurs et conseillers demandent un engagement financier important, mais devraient voir le jour, notamment dans le cadre d'appel à projets en lien avec le plan d'agriculture durable. Ainsi le projet « Au Bas-Saint-Laurent, protégeons les abeilles » va continuer de rayonner et d'améliorer la protection des pollinisateurs et abeilles même après la fin du projet.

## **POINT DE CONTACT POUR INFORMATION**

Julie Potvin, agronome, Directrice générale  
ou

Noémi Côté, technicienne agricole, Chargée de projet

JMP Consultants

431, rue des Artisans, bureau 200

Rimouski (Québec) G5M 1A4

418725-7997

[jpotevin@jmp-consultants.com](mailto:jpotevin@jmp-consultants.com)

[ncote@jmp-consultants.com](mailto:ncote@jmp-consultants.com)

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 Pièces justificatives